



## Comment être indemnisé par le fonds de garantie.

Par **la basquaise**, le **29/11/2008** à **18:05**

Bonjour à tous

J'ai été victime d'un accident de la circulation avec délit de fuite : résultat 2.095 euros de frais pour ma voiture, 1 mois d'arrêt sans être hospitalisé et mon assurance refuse de faire marcher le fonds de garantie. D'après vous, est ce que c'est normal et est-ce que j'ai droit au fonds de garantie.

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **29/11/2008** à **18:37**

Bonjour,

Etes-vous assuré en "tous risques" ou simplement au minimum légal ?

Il me semble me souvenir que le fonds de garantie automobile intervient lorsqu'il y a des blessés. Est-ce la raison que vous a donné votre assureur ?

Par **la basquaise**, le **29/11/2008** à **18:47**

je suis assuré au tiers mon assureur m'a dit vu que j'avais pas été hospitalisé et vu qui estimer

met blesure a moin que 10 pourcent il ni avait aucun recours au pres du fond de garantie .je ne comprend pas cmment il on estimer a moin de 10 pourcent

Par **Tisuisse**, le **29/11/2008** à **18:57**

Il existe des barèmes d'estimation d'invalidité. Ces barèmes sont connu des professionnels de la médecine et des assurances.

Le seul recours que vous ayez, c'est la voie judiciaire mais renseigner-vous avant auprès d'un avocat spécialisé.

Par **la basquaise**, le **29/11/2008** à **19:55**

oui cet se que jai prit une avocat et elle ma dit quelle aller esayer de me faire obtenir le fond de garantit car elle pense que je peut obtenir mercie de vos reponse

Par **chaber**, le **30/11/2008** à **07:35**

Votre assureur a pris votre cas un peu à la légère. Il aurait pu faire intervenir le fonds de garantie ou vous donner tout moyen de la faire. Vous payez dans votre contrat une garantie défense recours qui sert à cela.

Par ailleurs, posez la question à votre avocate pour les dommages subis par votre véhicule

Votre assureur a certainement invoqué la Garantie Personnelle du Conducteur qui peut figurer dans votre contrat.

Par **la basquaise**, le **30/11/2008** à **12:32**

mon avocate ma dit quelle demander le dedomagement materiel cet a dire les degat de ma voiture plus le dedomagement corporel

Par **chaber**, le **01/12/2008** à **06:00**

avez-vous un écrit de votre assureur de ne pas actionné le fonds de garantie? et quelles raisons précises

Etes vous-reponsable? contre un adversaire non assuré?...

**Par la basquaise, le 01/12/2008 à 18:56**

oui j'ai un courrier de mon assurance du refus d'actionner le fond de garantie cet écrit sur la lettre  
il aurait fallu que je sois hospitalisé au moins 7 jours suivis de 10 pourcent d'incapacité partielle  
et que pour la voiture il n'intervienne pas. merci de votre réponse

**Par la basquaise, le 01/12/2008 à 19:02**

je ne suis pas responsable de l'accident et il n'y a pas d'adversaire non assuré. il a eu un délit de fuite  
de sa part merci de votre réponse